

# Privatisation de la Basilique de Marçay

## Règlement Intérieur :

1) Il est possible de louer tout ou partie de la grande nef de la basilique de Marçay pour organiser une manifestation de type culturel à l'exclusion de tout autre chose ; nous acceptons également la célébration d'évènement de type familial tel que baptême ou mariage.

2) L'occupation de la nef ne doit pas interférer avec les espaces muséographiques présents dans le lieu, ni gêner le recueillement de l'espace prière situé dans la chapelle de gauche dite de Saint-Benoît-Joseph Labre.

3) Les personnes physiques ou morales qui présenteront leur candidature devront s'engager à assumer toutes les charges financières qui relèveront de l'activité qui sera la leur durant le temps de la dite location, notamment les assurances, le matériel, le transport, la publicité....

4) L'association « Basilique de Marçay » s'engage à mettre gratuitement en ligne sur sa page « Facebook » des pages publicitaires pour annoncer et promouvoir ce type d'évènement.

5) Les tarifs sont de :

100 euros H.T. l'heure

250 euros H.T. la demi-journée

400 euros H.T. la journée

1000 euros H.T. la semaine

4000 euros H.T. les cinq semaines

Sauf accord spécial nous n'envisageons pas de proposer des locations dépassant les cinq semaines

Jean-Denis Touzot